

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RUSTENHART
de la séance du 22 septembre 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 15 septembre 2015, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Mario HEGY, Maire.

Etaient présents :

Mario HEGY, Jérôme HEGY, Roxane BERNARD, Pascal WALTISPERGER, André AMBIEHL, Gervais BELLICAM, Jean-François BINTZ, Béatrice HASSENFRAZ, Frank PETERSCHMITT, Doris SCHNEIDER, Marc WILDY.

M. Frédéric GIUDICI est arrivé à 20 h 10.

Absente excusée : Mme Sandra HAZEMANN

Absents excusés et Procurations :

M. Christian KUHN a donné procuration à M. Jérôme HEGY
M. Vincent ANTOINE a donné procuration à M. Mario HEGY

Secrétariat de séance : Martine HAUMESSER, Secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2015
2. Budget Primitif 2015 - Décisions modificatives
3. Approbation du rapport annuel sur les ordures ménagères
4. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
5. Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE)
6. Agendas d'accessibilité programmée (AD'ap)
7. Rénovation du matériel informatique de la mairie
8. Détermination du nom du groupe scolaire et du périscolaire
9. Informations
10. Divers

Monsieur le Maire sollicite l'insertion d'un point supplémentaire, à savoir :

- La rénovation des bâtiments communaux et de l'éclairage public.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la modification de l'ordre du jour comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2015
2. Budget Primitif 2015 - Décisions modificatives
3. Approbation du rapport annuel sur les ordures ménagères
4. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
5. Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE)
6. Agendas d'accessibilité programmée (AD'ap)
7. Rénovation des bâtiments communaux et de l'éclairage public
8. Rénovation du matériel informatique de la mairie
9. Détermination du nom du groupe scolaire et du périscolaire
10. Informations
11. Divers

1) Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2015

Le compte rendu de la séance du 23 juin 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) Budget primitif 2015 – Décisions modificatives**Décision Modificative n° 5**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif de l'exercice 2015,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédit, afin de régulariser une écriture comptable, relative au remboursement de préfinancements concernant les extensions de réseau de distribution publique à l'UEM,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2015 :

- Section de Fonctionnement – Dépenses
Chapitre 67 – Charges Exceptionnelles
Article 6748 – Autres subventions exceptionnelles + 46 800 €
- Section d'investissement – Dépenses
Chapitre 23 – Immobilisations en cours
Article 2315 – Installations, matériel et outillages techniques - 46 800 €
- Section de Fonctionnement – Dépenses
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement - 46 800 €

- Section d'Investissement Recettes
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement - 46 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

➤ **AUTORISE** la décision modificative susvisée.

Décision Modificative n° 6

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif de l'exercice 2015,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédit, afin de régulariser une écriture comptable, relative au paiement de la TVA concernant le solde des travaux d'extension de réseau à l'UEM,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2015 :

- Section d'Investissement – Dépenses
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales
Article – 2762 – Créance sur transfert de droits à déduction de TVA + 19 400 €
- Section d'Investissement – Recettes
Chapitre 041 – Immobilisations en cours
Article 2315 – Installations, matériel et outillages techniques + 19 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

➤ **AUTORISE** la décision modificative susvisée.

3) Approbation du rapport annuel sur les ordures ménagères

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale titulaire du transfert de compétence en la matière, soumet à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif. Y figurent obligatoirement les indicateurs techniques et financiers.

Le rapport est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux.

Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de la communauté de communes « Essor du Rhin » et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

Présenté par M. Pascal WALTISPERGER, ce rapport n'a soulevé aucune objection de la part de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, établi par la Communauté de Communes Essor du Rhin de Fessenheim.

4) Approbation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (SIAEP de Munchhouse et Environs)

Le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 prévoit l'établissement et l'approbation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable.

Il peut être consulté sur simple demande en mairie où il est tenu à la disposition du public.

Présenté par M. Pascal WALTISPERGER, ce rapport n'a soulevé aucune objection de la part de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, établi par le S.I.A.E.P. de Munchhouse et Environs.

5) Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) – Fixation du coefficient 2016

Monsieur le Maire rappelle que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010, portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (dite loi NOME), a institué à compter du 1^{er} janvier 2011, une taxe sur la consommation finale d'électricité.

Ces dispositions sont codifiées aux articles L 2223-4, L 2333-2 à 5 et L 5214-24 à 26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La commune de Rustenhart perçoit cette taxe depuis sa mise en place et le dernier coefficient avait été fixé à 8,12 % par délibération du Conseil Municipal du 1^{er} septembre 2011.

Pour percevoir cette taxe, en application de l'article 37 de la loi de finances rectificative n° 2014-1655 du 29 décembre 2014, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale sont tenus de choisir un coefficient multiplicateur unique parmi les valeurs suivantes : 0, 2, 4, 6, 8, 8,50. Les tarifs de référence seront actualisés chaque année par la loi de finances. Ces nouvelles dispositions s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2016.

Par conséquent, afin de tenir compte de ces modifications, les collectivités n'ayant actuellement pas de coefficient parmi les valeurs précitées doivent délibérer avant le 1^{er} octobre 2015.

L'assiette de la taxe repose uniquement sur les quantités d'électricité fournies ou consommées par les usagers, avec un tarif exprimé en euro par mégawatheure (€/MWh). Pour le calcul de la taxe, les tarifs de référence sont fixés par la loi à :

- 0,75 € / MWh pour les consommations professionnelles effectuées sous une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kilo voltampères (kVA),
- 0,75 € / MWh pour les consommations non professionnelles,
- 0,25 € / MWh pour les consommations professionnelles effectuées sous une puissance souscrite supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA,

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

➤ **DECIDE** à l'unanimité :

- de fixer à 8,5 le coefficient multiplicateur unique applicable à la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire de prendre toute mesure d'exécution afférant à cette décision.

6) Agendas d'accessibilité programmée (AD'ap)

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 11 février 2005 donnait 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014, aux établissements recevant du public (ERP) pour devenir accessible à toutes les formes de handicap.

Dans le cadre des dispositions de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, l'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée (AD'ap) permet aux établissements recevant du public (ERP) de se mettre en conformité pour devenir accessible, en précisant la nature et le coût des travaux envisagés. Le dépôt de l'AD'ap est fixé au 27 septembre 2015 et engage le gestionnaire de l'établissement, à réaliser les travaux dans un délai déterminé.

Monsieur le Maire rappelle que les bâtiments (ERP) de la commune, nécessitant d'importants travaux pour les rendre accessibles, sont notamment la mairie, l'ancienne école élémentaire, la bibliothèque et l'église. A ce jour, l'édifice qui accueillait l'école élémentaire, fermé depuis le 02/09/2015, est désaffecté suite à la création du nouveau groupe scolaire et sa nouvelle destination reste à déterminer. De plus, le coût global de ces travaux reste également à estimer.

Par ailleurs, une mission d'assistance portant sur la réaffectation et la mise en conformité de bâtiments communaux est en cours par l'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin).

Compte-tenu des projets en cours et des délais insuffisants, et en application des articles L111-7-6 et R111-19-42 à 44 du code de la construction et de l'habitation, Monsieur le Maire propose de solliciter un différé dans la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée, pour les établissements et installations ouverts au public, pour difficultés techniques.

Conformément à l'article L111-7-5 du code de la construction et de l'habitation, Monsieur le Maire précise qu'au terme du délai octroyé par Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, un agenda d'accessibilité programmée définissant le financement des travaux envisagés et leur programmation sera déposé.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, considérant :

- l'infaisabilité, tant financière que technique, de mettre en accessibilité les projets cités, dans les délais impartis,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer une demande de prorogation auprès des services compétents et de programmer les projets précités dans les délais requis.

7) Rénovation des bâtiments communaux et de l'éclairage public

• Rénovation des bâtiments communaux

M. Jérôme HEGY informe l'assemblée qu'une mission d'assistance portant sur la réaffectation et la mise en conformité de bâtiments communaux serait confiée à l'ADAUHR (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin). Les bâtiments concernés sont notamment la mairie, l'ancienne école élémentaire, la bibliothèque et l'église. Cette prestation comprend un état des lieux sommaire, une analyse des contraintes administratives et réglementaires, une évaluation des besoins avec une simulation d'aménagement, un rapport de faisabilité et une assistance dans la mise au point de l'agenda d'accessibilité programmée. Le délai de réalisation de cette prestation a été estimé entre 6 à 8 semaines et son coût s'élève à 5 424 € TTC.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux envisagés, notamment dans le cadre de la rénovation globale basse consommation des bâtiments publics, seraient susceptibles d'être éligibles aux aides financières allouées par le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, cumulables avec celles du programme ENERGIVIE octroyées par la Région Alsace. Le délai pour se porter candidat est fixé au 2 octobre 2015.

• Rénovation de l'éclairage public

M. Jérôme HEGY informe l'assemblée que dans le cadre de l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la croissance verte » remporté par le Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, un dossier d'intentions doit être établi au plus tard pour le 30 septembre 2015, afin de pouvoir bénéficier d'aides financières de 250 € HT par point lumineux rénové avec un maximum de 50 unités par collectivité. Les travaux devront démarrer au plus tard en 2017 et être soldés en 2018, sachant que le gain de la consommation énergétique devra être supérieur à 40 %.

M. Jérôme HEGY soumet aux membres du Conseil Municipal un programme de rénovation concernant particulièrement les rues de Balgau, Dessenheim, Hirtzfelden, Principale et annexes évalué à 20 500 € TTC. M. Jérôme HEGY précise que la technologie envisagée serait la led.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour engager ces projets.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** de donner suite aux projets :

- de rénovation des bâtiments communaux, particulièrement de rénovation globale basse consommation,
- de l'éclairage public existant, dans le cadre de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

➤ **CHARGE** Monsieur le Maire de se porter candidat dans les délais impartis, précités, et de solliciter les aides financières concordantes, notamment auprès du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon et de la Région Alsace (dans le cadre du programme ENERGIVIE).

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents requis pour ces projets.

➤ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif, particulièrement pour la prestation de l' ADAUHR.

8) Rénovation du matériel informatique de la mairie

Considérant que le matériel informatique actuel s'avère désuet,
Après consultation « d'Alsace Micro » pour l'établissement d'un devis,
Vu la proposition de cette entreprise pour le renouvellement du parc informatique pour un montant de 6 988,80 €,

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la rénovation de ce matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de procéder au renouvellement du matériel informatique de la mairie.
- **DONNE** son accord à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à la proposition de l'entreprise « Alsace Micro » pour un montant de 6 988,80 €.
- **DIT** que les crédits sont inscrits en Dépense d'Investissement – Chapitre D21 – Immobilisations corporelles – article 2183 du Budget Primitif 2015.

9) Détermination du nom du groupe scolaire et du périscolaire

Monsieur le Maire précise qu'à la rentrée scolaire du 2 septembre 2015, les deux écoles élémentaire et maternelle ont été regroupées, 3 rue des Ecoles.

Suite à l'ouverture du groupe scolaire et à la création d'un périscolaire, il appartient au Conseil Municipal (en application des articles L.2121-30 du code général des Collectivités locales et L.212-4 du code de l'Education) de se prononcer sur leur appellation officielle.

Ainsi ce nouvel équipement municipal est composé :

- d'une école maternelle, remplaçant celle détruite rue des Ecoles et provisoirement installée au 1^{er} étage du dépôt incendie, rue de l'Eglise,
- d'une école élémentaire qui remplace l'école sise antérieurement 3 rue de l'Eglise,
- et d'un périscolaire, situé au sein de ce groupe scolaire.

Mme Roxane Bernard informe l'assemblée qu'afin de faire le choix du nom du groupe scolaire et du périscolaire, Monsieur le Maire a souhaité que la liste des propositions émanant majoritairement des élèves, soit transmise à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que la dénomination attribuée à un édifice public ne doit être ni de nature à provoquer des troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la commune. La dénomination d'un espace public doit également respecter le principe de neutralité du service public.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal pour fixer leur choix concernant l'appellation de ces nouvelles structures tout en répondant aux attentes des enfants scolarisés.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

➤ **DECIDE** les dénominations suivantes :

- Pour le groupe scolaire : L'ECOLE, avec une déclinaison en alsacien : « D'SCHÜEL », sis 3 rue des Ecoles,
- Pour le périscolaire : ORPHEE (Organisation des Rythmes Péri-éducatifs de la Hardt pour l'Épanouissement des Enfants), situé au sein du même édifice précité.

➤ **CHARGE** Monsieur le Maire d'engager toute démarche afférente et à transmettre un extrait de la présente délibération à toutes les instances concernées.

10) Informations

10.1 Urbanisme

- Déclarations préalables

DATE DE DEPOT	PETITIONNAIRES	LIEU et OBJET	Date Arrêté
07.07.2015	M. Lucien GRINGER 10A rue de Balgau	DP 068 290 15 B0005 10A rue de Balgau : pose escalier extérieur + Velux+ Ouverture + Porte étage + porte Cave Terrain 528 m ² Parcelle : Section 5 n° 101	21.07.2015
07.07.2015	M. Didier PETERSCHMITT 7 Rheinfelderhof	DP 068 290 15 B0006 8 Rheinfelderhof : Travaux sur construction existante (Pose antenne) Terrain 1331 m ² Parcelle : Section 46 n° 58	21.07.2015
21.07.2015	M. Hervé GROFF 13 rue de Hirtzfelden	DP 068 290 15 B0007 13, rue de Hirtzfelden : Travaux sur construction existante (Transformation d'une remise en garage) Terrain 981 m ² Parcelle : Section 26 n° 132/133	20.08.2015
03.09.2015	M. Sébastien SCHMITT EARL Ferme Saint André	DP 068 290 15 B0008 Gobenweg – Route de Balgau : Projet pour un atelier de production de poulets bio en plein air. 4 cabanes déplaçables de 19,70 m ²	ANNULEE

- Permis de démolir

DATE DE DEPOT	PETITIONNAIRES	LIEU et OBJET	Date Arrêté
01.09.2015	M. Guy HECHINGER 37 rue Principale	PD 068 290 15 B0002 37, rue Principale : Démolition partielle d'un mur mitoyen et d'une grange déjà effondrée Terrain 3226 m ² Parcelles : Section 2 n° 87 + 231 + 232	02.09.2015

- Permis de construire

DATE DE DEPOT	PETITIONNAIRES	LIEU et OBJET	OBSERVATIONS
25.06.2015	M. FORNY Cédric Mme SCHMITT Amandine 10b rue Scherersbrunn-Weg 68000 COLMAR	PC 068 290 15 B0002 Lotissement Hirtzfeld Lot n°28 Construction maison habitation (652 m²), Section 2, parcelle 265	Demande de pièces complémentaires
18.08.2015	M. GIUDICI Frédéric 10, rue des Violettes 68740 RUSTENHART	PC 068 290 15 B0003 3, rue des Violettes Travaux sur construction existante Section 5, parcelle 62	Demande de pièces complémentaires

Certificat d'urbanisme

DATE DE DEPOT	PETITIONNAIRES	LIEU et OBJET
27.08.2015	Me Magali MULHAUPT 8 Place de la Gare 68000 COLMAR	4, rue de Hirtzfelden Section 5 Parcelles 146/38 et 147/38

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

DATE DE DEPOT	LIEU
27.08.2015	4, rue de Hirtzfelden, Section 5, Parcelles 146/38 et 147/38 Superficie : 00ha 02a 46ca / 00ha 03a 58ca

10.2 Rapport d'activité 2014 de la CCER, Compte-rendu du Conseil Communautaire du 01/09/2015 et rapport d'activité 2014 de la Ruche

Afin que les membres du Conseil Municipal prennent acte du contenu de documents transmis par le Président de la Communauté de Communes Essor du Rhin, M. Jérôme HEGY présente le Rapport d'activité 2014 de la CCER et le compte-rendu du Conseil Communautaire du 01/09/2015, ainsi que le rapport d'activité 2014 de la Ruche.

M. Jérôme HEGY présente les principales actions entreprises durant l'année 2014 et précise que ces rapports sont consultables en mairie.

10.3 Tableau interactif « Blanc » pour le groupe scolaire

M. Jérôme HEGY informe l'assemblée de la réception d'un devis de l'entreprise « Alsace Micro » pour l'installation d'un tableau blanc interactif pour le groupe scolaire pour un montant de 8 667,14 €, prévu au Budget Primitif et pour lequel nous percevons une aide financière de la part de la sous-préfecture.

10.4 Salon d'artisanat et des métiers les 26 et 27 septembre

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le salon de l'Artisanat et des Métiers aura lieu cette année les 26 et 27 septembre prochains à la salle polyvalente, rue du stade à Rumersheim-le-Haut. Diverses entreprises locales présenteront leurs activités et leur savoir faire. De plus, de nombreuses animations seront proposées pour petits et grands.

Mme Béatrice Hassenfratz souligne que le salon « le village en transition » à Ungersheim aura lieu le même week-end.

10.5 Elections Régionales des 6 et 13 décembre 2015 : révision des listes électorales

En vue des prochaines élections régionales prévues les 6 et 13 décembre, une révision des listes électorales sera organisée avant le 30 septembre 2015, dont le délai est requis par la Préfecture. Cette révision sera assurée par M. Jérôme HEGY nommé administrateur délégué, par la Préfecture.

Par ailleurs, le groupe scolaire étant maintenant ouvert, une demande a été faite auprès de la sous-préfecture de Thann-Guebwiller pour déplacer le lieu du bureau de vote actuellement déterminé au dépôt incendie vers le groupe scolaire, en raison de plus d'espace et de facilités d'accès de ce nouveau bâtiment. Un arrêté préfectoral du 31 août 2015 a entériné cette décision.

10.6 Etude de sécurité : constitution d'un groupe de travail

M. Jérôme HEGY informe l'assemblée que la réunion de lancement concernant l'étude de sécurité en traversée d'agglomération confiée à l'entreprise BEREST est prévue le Mercredi 30 septembre 2015 à 17h00 en mairie.

10.7 Aire de jeux du groupe scolaire

M. Jérôme HEGY informe l'assemblée que cette réflexion a été ouverte aux administrés. Ainsi, trois parents de jeunes enfants ont répondu favorablement et participeront au choix technique et esthétique du futur mobilier.

10.8 Invitations : 8^{ème} rencontres Est Collectivités Parc Expo de Mulhouse

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des invitations sont à disposition pour la 8^{ème} rencontre Est Collectivités prévue les 23 et 24 septembre au parc expo de Mulhouse.

10.9 Logement communal disponible suite au départ du locataire (1^{er} étage de l'ancien presbytère)

M. Pascal WALTISPERGER informe les membres du Conseil Municipal que suite au départ du locataire, le grand logement communal situé au 1^{er} étage 4 rue de l'église est disponible. L'état de lieux a été fait. Une annonce a également été faite. Cet appartement est composé de deux chambres, d'une cuisine, d'un salon - séjour, d'une cave, d'un garage et d'une cour particulière avec espaces verts.

10.10 35^{ème} randonnée internationale des Vendanges le 04 octobre 2015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la 35^{ème} randonnée internationale des Vendanges, organisée par le club de véhicules anciens d'Alsace-Mulhouse, aura lieu le 4 octobre 2015 et passera dans notre commune.

11.11 Fête des Aînés le 29/11/2015

La fête de Noël des aînés aura lieu le 29 novembre 2015. Cette journée sera agrémentée d'une animation assurée par M. Vonarb avec un accompagnement musical et des diapositives.

10.12 Fête de Noël des enfants le 18/12/2015

La fête de Noël des enfants aura lieu le 18 décembre 2015. Cette journée sera agrémentée d'un spectacle proposé par « les Pois de senteurs ».

10.13 Gratuité des premiers repas du périscolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier de remerciement émanant de la municipalité et l'Association « Dis Moi Comment » sera adressé aux parents pour avoir fait le choix de garderie-cantine scolaire pour leur enfant et pour leur confiance accordée.

Dans le cadre de l'ouverture de ce nouveau service, la municipalité annonce qu'elle offre les repas pris par les enfants lors de la première semaine de rentrée (du 1^{er} au 4 septembre).

10.14 Cercle Sportif et Culturel de Rustenhart - Section « Quilles »

Mme Roxane BERNARD informe l'assemblée que les quilleurs ont reçu de nouveaux tee shirts sponsorisés par des entreprises locales. Cette section recherche de nouveaux licenciés pour étoffer leurs équipes.

10.15 Assemblée Générale du Cercle Sportif et Culturel de Rustenhart

Lors de l'Assemblée Générale du Cercle Sportif et Culturel de Rustenhart, le Président de l'association a annoncé qu'une partie des fenêtres a été changée. De plus, une mise aux normes se poursuit suite à une visite de sécurité de l'APAVE. L'association recherche également de nouveaux membres pour son comité. Par ailleurs, le club zumba a été intégré au cercle.

10.16 Nouvelles compétences de la Communauté de Communes « Essor du Rhin » (CCER)

M. Jérôme HEGY informe l'assemblée qu'un arrêté préfectoral en date du 13 août 2015 a validé de nouvelles compétences dans les statuts de la Communauté de Communes « Essor du Rhin » (CCER), notamment concernant le PLUi et le périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2015.

10.17 Périscolaire

M. Frédéric GUIDICI demande comment sera réaffecté la somme correspondant au 1^{er} trimestre de fonctionnement du périscolaire prévu dans le Budget Primitif.

Monsieur le Maire rappelle que l'investissement est à la charge de la commune.

A compter du 1^{er} septembre 2015, la Communauté de Communes Essor du Rhin, ayant la compétence « Périscolaire », les frais de fonctionnement lui incombent, et notamment les frais de personnel et d'entretien, sous la gérance de l'Association « Dis-moi Comment ». Cette association reste gestionnaire des contrats et des animations.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le coût de fonctionnement d'une telle structure a été estimé à 50 000 €.

10.18 Bistrot Communal « Téléthon » et Inauguration du Groupe Scolaire

A l'occasion de cette séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire tient à remercier tous les intervenants, notamment toutes les associations qui ont contribué au bon déroulement du Téléthon-Bistrot du 11 septembre et de l'inauguration du groupe scolaire le 19 septembre dernier.

La municipalité remercie particulièrement les nouvelles associations : l'APER (Association des Parents d'Elèves) et le Club photo Rust et Art pour leurs animations et les membres du périscolaire pour leur disponibilité.

Monsieur le Maire précise avoir eu de nombreux compliments des parents et de la presse. Les élus locaux ont également félicité l'ensemble des acteurs ayant participé à la réalisation et l'inauguration du groupe scolaire.

11) Divers

- Mme Roxane BERNARD souligne que dans le cadre de la préparation du bulletin communal annuel, un courrier sera adressé aux associations. Mme BERNARD précise que le délai pour terminer les articles est fixé à fin novembre pour une édition en début d'année prochaine.
- Dans le cadre de la sécurisation de la circulation des véhicules, M. Pascal WALTISPERGER informe les membres de l'assemblée qu'un plus grand miroir sera installé rue de Hirtzfelden. Le miroir actuellement en place rue d'Hirtzfelden remplacera celui du lotissement situé à l'angle de la rue Marin la Meslée et de l'Impasse Léger Entz.

* * *

La séance est clôturée à 22 h 10

Pour information :

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu mardi 27 octobre 2015.

**Tableau des signatures pour approbation du Procès-Verbal des délibérations
de Conseil Municipal de Rustenhart – Séance du 22 septembre 2015**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2015
2. Budget Primitif 2015 - Décisions modificatives
3. Approbation du rapport annuel sur les ordures ménagères
4. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
5. Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE)
6. Agendas d'accessibilité programmée (AD'ap)
7. Rénovation des bâtiments communaux et de l'éclairage public
8. Rénovation du matériel informatique de la mairie
9. Détermination du nom du groupe scolaire et du périscolaire
10. Informations
11. Divers

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
HEGY Mario	Maire		
HEGY Jérôme	Premier adjoint		
BERNARD Roxane	Deuxième adjoint		
WALTISPERGER Pascal	Troisième adjoint		
AMBIEHL André	Conseiller		
ANTOINE Vincent	Conseiller		Procuration à M. Mario HEGY
BELLICAM Gervais	Conseiller		
BINTZ Jean-François	Conseiller		
GIUDICI Frédéric	Conseiller		
HASSENFRAZ Béatrice	Conseiller		
HAZEMANN Sandra	Conseiller		Excusée
KUHN Christian	Conseiller		Procuration à M. Jérôme HEGY
PETERSCHMITT Frank	Conseiller		
SCHNEIDER Doris	Conseiller		
WILDY Marc	Conseiller		